



Responsable Administratif:
Secrétariat Pédagogique BTSA

Vous êtes intéressé(e) par :

Une formation professionnelle axée sur le travail avec le végétal, la maîtrise des techniques et la gestion de chantiers paysagers ;
Une formation en alternance par apprentissage combinant travail en entreprise et formation au centre.

Pré-Requis

Etre titulaire d'un BAC général, professionnel ou technologique, d'un Brevet de technicien ou de technicien Agricole, d'un autre diplôme ou titre de niveau 4 enregistré au RNCP ou d'un diplôme d'accès aux études universitaires.

Conditions d'admission

Avoir signé un contrat d'apprentissage de 2 ans, dans le secteur privé avec une entreprise du paysage de taille diverse ou, dans le secteur public avec un service espaces verts de ville, de collectivité territoriale, de syndicat intercommunal, etc.

Inscription sur le site national :
<https://www.parcoursup.fr/>

Transmettre au CFA le dossier de candidature intégralement complété + copies de vos bulletins (voir modalités sur le dossier) lorsque vous avez trouvé une entreprise d'apprentissage.

Une réponse vous sera adressée dans les meilleurs délais.

Débouchés et poursuites d'études

Insertion professionnelle

Salarié : Chef d'équipe paysagiste, responsable des aménagements paysagers, technicien en bureau d'études, adjoint technique
Entrepreneur paysagiste

Poursuite d'études

Classe préparatoire post-BTSA
Certificat de spécialisation
Licence professionnelle

Obtention du diplôme

BTSA AP (Aménagements Paysagers)

Double mode d'évaluation

**Contrôle Continu
en Cours de Formation
50 %**



**Epreuves terminales
50 %**

- Epreuve E2** Français, ESC et Sciences économiques
Ecrit et orale Coef 3
- Epreuve E3** Langue vivante
Ecrit et orale Coef 3
- Epreuve E4** Traitements de données (mathématiques et informatique)
Ecrit et pratique Coef 3

Epreuves Professionnelles

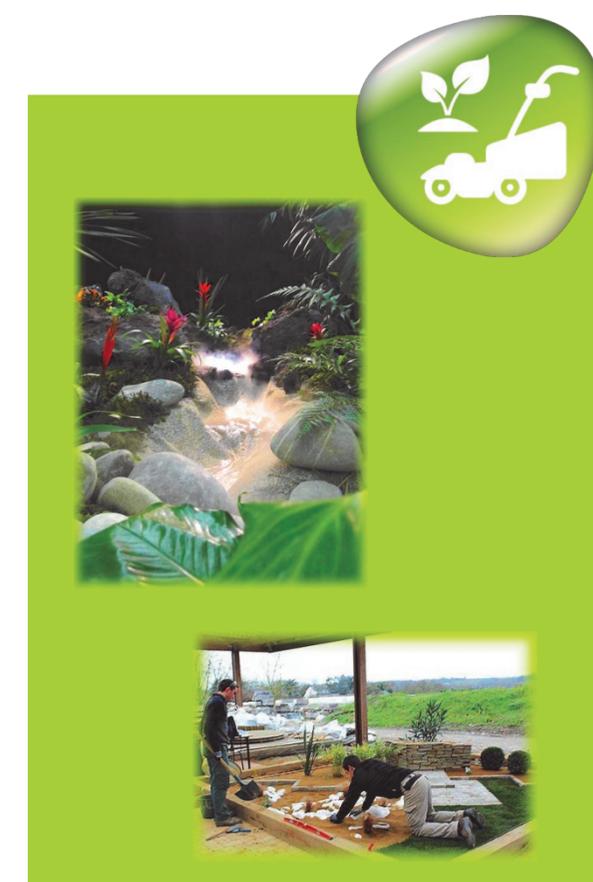
- Epreuve E5** Ecrite et orale Coef 3
- Epreuve E6** Pratique et écrite Coef 6

Pour le Module d'Initiative Locale (**MIL**) et l'option **EPS**, seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte et sont multipliés par 3.

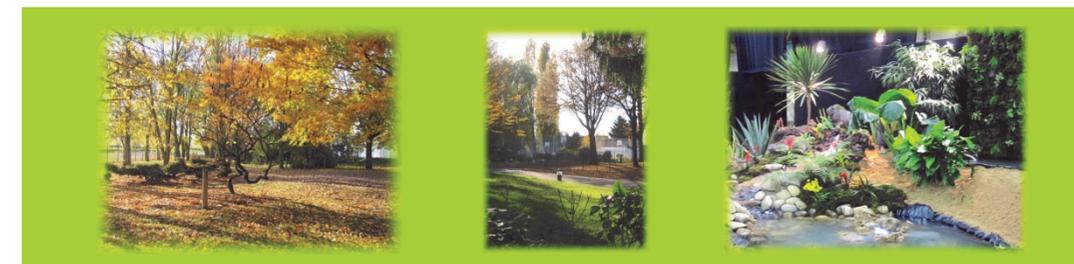
- Epreuve E1** Expression française et culture socio-économique
Ecrit Coef 6
- Epreuve E7** Epreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel
Ecrit et orale Coef 12

Une moyenne inférieure à 9/20 à l'ensemble des deux épreuves est éliminatoire.

En cas d'échec à l'examen le candidat conserve le bénéfice de ses **notes égales ou supérieures à 10 sur 20 durant 5 ans** à compter de sa date d'obtention..



Apprentissage et handicap
Etablissement en capacité d'accueillir des publics en situation de handicap.



Le BTSA AP, diplôme de niveau 5 a pour objectif de former des techniciens supérieurs situés hiérarchiquement entre le niveau technicien-agent technique (niveau BAC) et le niveau Ingénieur ou Architecte-Paysagiste.

Compétences professionnelles clés de l'emploi type visé par le diplôme :

Développement d'aménagements paysagers

- Prise en compte du site et de la demande
- Réalisation d'une proposition d'aménagement sous forme d'esquisse
- Elaboration du plan de réalisation d'un projet d'aménagement
- Proposition de solutions techniques et agronomiques

Conduite d'opérations techniques d'aménagements paysagers

- Implantation du chantier
- Réalisation de travaux d'aménagements paysagers
- Gestion technique et paysagère des aménagements
- Réalisation de plans de récolement
- Réception du chantier

Organisation du travail et encadrement de l'équipe

- Planification des activités et des tâches et organisation de la logistique
- Gestion des aléas
- Mise en oeuvre des normes de sécurité et de la réglementation en vigueur
- Encadrement du personnel, des apprentis et des stagiaires

Gestion technico-économique des activités

- Chiffrage de projets et établissement de devis
- Consultation des fournisseurs, voire négociation avec ces derniers
- Gestion du parc matériel, gestion des stocks
- Suivi technico-économique des chantiers

Communication

- Intervention en réunion de chantier
- Échanges avec les clients, usagers et prospects

Organisation de l'enseignement

Le BTSA se déroule sur 2 ans :

Le cycle de 1ère et 2ème année représente 1350 heures de formation sur deux années d'apprentissage, soit environ 20 semaines par an en présentiel en centre.

La formation en entreprise se déroule sur le reste du temps, déduction faite des 5 semaines de congés payés annuels.

Architecture de la formation

La formation est construite sous forme modulaire et comprend :

- des modules d'enseignements généraux,
- des modules d'enseignement technique et scientifique

Référentiel de diplôme

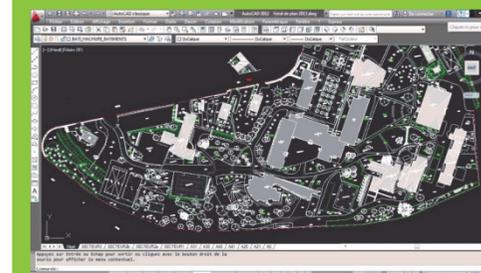
Enseignements obligatoires

Modules d'enseignement généraux

- M 11 Accompagnement du projet personnel et professionnel
- M 21 Organisation économique, sociale et juridique
- M 22 Techniques d'expression, de communication, et de documentation
- M 23 Langue vivante
- M 31 Education physique et sportive
- M 41 Traitement de données (mathématiques)
- M 42 Technologies de l'information et du multimédia

Modules d'enseignement technique et scientifique

- M 51 Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
- M 52 Connaissance et gestion des végétaux
- M 53 Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
- M 54 Gestion technico-économique des chantiers
- M 55 Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
- M 61 Mise en situations professionnelles (périodes en entreprise)
- M 71 Modules d'Initiative Locale*
 - 1 MIL en 1ère année (au choix parmi les 2 proposés) :
 - La nature en ville
 - Approche technico-commerciale de la vente de produits de jardin
 - 1 MIL en 2ème année :
 - Gestion des ressources humaines



*Les Modules d'Initiative Locale (MIL) sont élaborés par l'établissement, ils visent à permettre le développement d'une compétence professionnelle ou d'une ouverture sur des réalités sociales ou culturelles, sur des sciences ou des technologies contemporaines.